Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs 2019

Dard de rivière (populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent)

Déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement



hoto: Doug Watkinson

La protection et le rétablissement des espèces en péril en Ontario

Le rétablissement des espèces en péril est un volet clé de la protection de la biodiversité en Ontario. La Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition (LEVD) représente l'engagement juridique du gouvernement de l'Ontario envers la protection et le rétablissement des espèces en péril et de leurs habitats.

Aux termes de la LEVD, le gouvernement de l'Ontario doit veiller à ce qu'un programme de rétablissement soit élaboré pour chaque espèce inscrite à la liste des espèces en voie de disparition ou menacées. Un programme de rétablissement offre des conseils scientifiques au gouvernement à l'égard de ce qui est nécessaire pour réaliser le rétablissement d'une espèce.

Dans les neuf mois qui suivent l'élaboration d'un programme de rétablissement, la LEVD exige que le gouvernement publie une déclaration qui résume les mesures que le gouvernement de l'Ontario prévoit prendre en réponse au programme de rétablissement et ses priorités à cet égard. Cette déclaration est la réponse du gouvernement de l'Ontario aux conseils scientifiques fournis dans le programme de rétablissement. En plus de la stratégie, la déclaration du gouvernement a pris en compte (s'il y a lieu) les commentaires formulés par les parties intéressées, les autres autorités, les collectivités et organismes autochtones, et les membres du public. Elle reflète les meilleures connaissances scientifiques et locales accessibles actuellement, dont les connaissances traditionnelles

Le dard de rivière est un petit poisson des grandes profondeurs de la famille des Percidae qui peut atteindre une longueur de 9,4 cm. Il arbore deux taches sur sa nageoire dorsale épineuse, de 8 à 15 taches foncées sur ses flancs et 7 ou 8 taches ressemblant à une selle sur son dos.



écologiques là où elles ont été partagées par les communautés et les détenteurs de savoir autochtones. Elle pourrait être modifiée en cas de nouveaux renseignements. En mettant en œuvre les mesures prévues à la présente déclaration, la LEVD permet le gouvernement de déterminer ce qu'il est possible de réaliser, compte tenu des facteurs sociaux, culturels et économiques.

Le programme de rétablissement pour le dard de rivière (*Percina shumardi*) en Ontario (populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent) a été achevé le 30 mai 2018.

Protection et rétablissement du Dard de rivière (populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent)

Le dard de rivière (populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent) est inscrit sur la liste des espèces en voie de disparition de la LEVD, qui protège à la fois le poisson et son habitat. La LEVD interdit à quiconque de nuire à l'espèce ou de la harceler et d'endommager ou de détruire son habitat sans autorisation. Une telle autorisation exigerait que des conditions établies par le gouvernement de l'Ontario soient respectées.

À l'instar d'autres espèces de dard au Canada, le dard de rivière est largement répandu dans la partie est de l'Amérique du Nord. Son aire de répartition s'étend de la côte du golfe du Mexique au Texas vers le nord jusqu'au fleuve Nelson au Manitoba et de la rivière Saskatchewan vers l'est jusqu'aux tributaires du lac Sainte-Claire dans le Sud de l'Ontario. On compte trois populations de dards de rivière en Ontario: la population des rivières Saskatchewan et Nelson dans le Nord-Ouest de l'Ontario, la population du sud de la baie d'Hudson et de la baie James dans le Nord de l'Ontario et la population des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent dans le Sud de l'Ontario. La population des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent est inscrite en tant qu'espèce en voie de disparition sur la Liste des espèces en péril en Ontario, tandis que les populations des rivières Saskatchewan et Nelson et du sud de la baie d'Hudson et de la baie James sont classifiées non en péril. L'espèce a été observée pour la première fois en 1973 dans le lac St. Clair, et des relevés subséquents dans les Grands Lacs et le haut Saint-Laurent ont permis de recueillir 29 dards de rivière seulement dans le lac St. Clair et ses affluents. La majorité de ces cueillettes ont été effectuées dans le lac Sainte-Claire (14), la rivière Sydenham (9) et la rivière Thames (4); et un exemplaire a été recueilli dans le ruisseau Bear, un tributaire de la rivière Sydenham. Malgré les limites de l'échantillonnage de petits poissons dans les zones plus profondes des lacs et des rivières, on a fait des progrès pour améliorer les méthodes d'échantillonnage, et des relevés mieux ciblés

ont été effectués dernièrement pour le dard de rivière (population des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent). Ce petit nombre de cueillettes reflète probablement la rareté actuelle de cette espèce dans le Sud de l'Ontario.

En Ontario, des dards de rivière (populations des Grands Lac et du haut Saint-Laurent) ont été recueillis dans les eaux cristallines du lac St. Clair sur le substrat sablonneux, ainsi que dans les eaux troubles des rivières Sydenham et Thames. On les retrouve souvent dans des eaux plus profondes au courant modéré et dans divers substrats. Dans d'autres zones du bassin versant du lac Sainte-Claire, cette espèce est recueillie principalement dans les zones proches du rivage des lacs et des rivières de taille moyenne, mais on l'a trouvée dans de petites rivières comme le ruisseau Bear. Au Manitoba et dans le Nord-Ouest de l'Ontario, cette espèce a été recueillie dans les rivières avec substrats composés de gravier et de galets, que l'on croit être importants pour le frai. Les données sur la reproduction propres au dard de rivière (population des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent) sont inconnues.

Plusieurs autres lacunes dans les connaissances existent pour le dard de rivière (population des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent), puisque les enregistrements ne remontent qu'à 1973 et que seulement quelques douzaines d'exemplaires de cette population ont été recueillis jusqu'à présent. Cela présente des défis pour déterminer les tendances démographiques à long terme; des renseignements sur la répartition, la dispersion et l'abondance; et les caractéristiques biologiques et du cycle vital (p. ex. habitat et lieux de frai, taux de survie aux différentes étapes du cycle de vie) propres à cette population. On pourra peut-être combler les lacunes dans les connaissances grâce à la participation des communautés et organisations autochtones et aux connaissances écologiques traditionnelles, car il existe plusieurs endroits où l'habitat du dard de rivière (population des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent) croise un territoire autochtone, notamment Bkejwanong (Première Nation de Walpole Island).

L'urbanisation et l'agriculture ont modifié considérablement le paysage dans le Sud de l'Ontario. Les répercussions de ces modifications sur le dard de rivière (population des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent) ne sont pas claires, car les cueillettes remontent seulement à 1973. Il est possible que cette espèce ait toujours été rare dans la région, mais cela demeure inconnu à cause de l'absence de données historiques. La pollution permanente (p. ex. le lessivage des terres cultivées, les déversements toxiques et les effluents ménagers) provenant des aménagements existants et continus peut menacer le dard de rivière (population des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent) et son habitat à cause de l'eutrophisation (privation d'oxygène) des plans d'eau, de la toxicité pour cette espèce et sa proie et de la sédimentation et

de l'atterrissement. Le fait que l'on trouve cette espèce en eaux troubles semble indiquer qu'elle est plus tolérante aux niveaux plus élevés de solides en suspension; cependant, les effets d'une sédimentation et d'une siltation élevées sont inconnues et pourraient influer sur les dards de rivière recouvrant leurs œufs et en gênant leur respiration et leur capacité à localiser leurs proies. Les modifications à l'habitat, telles que l'artificialisation de la berge et le dragage peuvent également endommager ou détruire l'habitat et les œufs du dard de rivière.

Les espèces envahissantes, telles que les dreissenidés (p. ex. la moule zébrée (*Dreissena polymorpha*) et la moule quagga (*Dreissena bugensis*)) et les gobies envahisseurs (c.-à-d. le gobie arrondi (*Neogobius melanostomus*) et le gobie de la mer Noire (*Proterorhinus semilunaris*)), pourraient menacer cette espèce par leurs effets négatifs sur l'habitat et la disponibilité de proie, quoique les effets de ces espèces envahissantes sur le dard de rivière ne soient pas bien compris. Le régime du dard de rivière consiste en une variété d'invertébrés, de crustacés, d'œufs de poisson et d'escargots, et une concurrence ultérieure avec les gobies envahissants pour les ressources en nourriture et en habitat est possible, car ces espèces occupent des habitats semblables. Les répercussions des barrages et d'autres obstacles à la dispersion sont inconnues; leur effet devrait toutefois être minimal sur la population des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent, car elle est répartie en aval des principaux barrages et sa dispersion en amont est limitée par sa petite taille.

Le dard de rivière (population des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent) est rare dans le Sud de l'Ontario et fait face à plusieurs menaces générales à différentes étapes du cycle de vie. Cependant, les répercussions de ces menaces ne sont pas bien connues en raison de l'absence de données historiques et du petit nombre de cueillettes. Le fait de rassembler l'information et d'intégrer les connaissances écologiques traditionnelles, selon leur disponibilité et telles qu'elles sont communiquées par les communautés, pourrait aider à combler les lacunes dans les connaissances et à soutenir l'atténuation des menaces et la gestion de l'habitat de manière efficace. Dresser des inventaires aux endroits où la présence de l'espèce est connue et est historique permettra d'améliorer les connaissances au sujet de la situation de l'espèce au sein de différents plans d'eau (c.-à-d. historique ou existe encore). Les efforts de surveillance devraient être axés sur les endroits où on trouve actuellement l'espèce, y compris la rivière Sydenham, le bas de la rivière Thames et le lac St. Clair. Bien que ces efforts puissent permettre de détecter de nouveaux exemplaires, on s'attend toujours à ce que l'espèce soit rare et puisse ne pas être autosuffisante à

l'heure actuelle en l'absence de mesures de rétablissement supplémentaires. Par conséquent, le gouvernement appuie toute étude sur la faisabilité et la nécessité d'augmenter les populations là où la présence de l'espèce est connue.

Objectif du programme de rétablissement du gouvernement L'objectif du gouvernement pour le rétablissement du dard de rivière (population des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent) est de soutenir la persistance des populations autosuffisantes dans l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce. Le gouvernement appuie toute étude sur la faisabilité d'augmenter les populations existantes.

Mesures

La protection et le rétablissement des espèces en péril sont une responsabilité partagée. Aucune agence ni aucun organisme n'a toutes les connaissances, l'autorité, ni les ressources financières pour protéger et rétablir toutes les espèces en péril de l'Ontario. Le succès sur le plan du rétablissement exige une coopération intergouvernementale et la participation de nombreuses personnes, organismes et collectivités. En élaborant la présente déclaration, le gouvernement a tenu compte des démarches qu'il pourrait entreprendre directement et de celles qu'il pourrait confier à ses partenaires en conservation, tout en leur offrant son appui.

Mesures menées par le gouvernement

Afin de protéger et de rétablir le dard de rivière (populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent), le gouvernement entreprendra directement les mesures suivantes:

- Collaborer avec des partenaires fédéraux, tels que Pêches et Océans Canada, pour mettre en œuvre des mesures de protection et de rétablissement, comme s'employer à explorer le retrait du dard de rivière (population des Grands Lacs et du Saint-Laurent) de la liste des espèces de poissons-appâts admissibles en vertu du Règlement de pêche de l'Ontario. Au besoin et comme il convient, entreprendre une communication ciblée avec les pêcheurs à la ligne et les récolteurs d'appâts pour accroître la sensibilisation aux espèces de poissons-appâts admissibles et non admissibles.
- Continuer de mettre en oeuvre le plan stratégique contre les espèces envahissantes de l'Ontario pour prendre en charge les espèces envahissantes (par exemple, le gobie à taches noires, la moule zébrée, la moule quagga) qui menacent le dard de rivière (populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent).

- Continuer de protéger le dard de rivière (populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent) et son habitat par l'application de la LEVD.
- Renseigner les autres organismes et autorités qui prennent part aux processus de planification et d'évaluation environnementales quant aux exigences de protection prévues à la LEVD.
- Encourager la soumission de données sur le dard de rivière (populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent) au dépôt central de l'Ontario par le biais de projets scientifiques entre citoyens, desquels il reçoit des données (comme iNaturalist), ou directement, par l'entremise du Centre d'information sur le patrimoine naturel.
- Entreprendre des activités de communication et de diffusion afin d'augmenter la sensibilisation de la population quant aux espèces en péril en Ontario.
- Appuyer les partenaires en conservation, et les organismes, municipalités et industries partenaires et les collectivités autochtones, pour qu'ils entreprennent des activités visant à protéger et rétablir le dard de rivière (populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent). Ce soutien prendra la forme de financement, d'ententes, de permis avec des conditions appropriées, et de services.
- Encourager la collaboration, et établir et communiquer des mesures prioritaires annuelles pour l'appui gouvernemental afin de réduire le chevauchement des travaux.

Mesures appuyées par le gouvernement

Le gouvernement appuie les mesures suivantes qu'il juge comme étant nécessaires à la protection et au rétablissement du dard de rivière (populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent. Le programme d'intendance des espèces en péril pourrait accorder la priorité aux mesures étant identifiées comme étant « hautement prioritaires » aux fins de financement. Lorsque cela est raisonnable, le gouvernement tiendra également compte de la priorité accordée à ces mesures lors de l'examen et de la délivrance d'autorisation en vertu de la Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition. On encourage les autres organismes à tenir compte de ces priorités lorsqu'ils élaborent des projets ou des plans d'atténuation relatifs à des espèces en péril.

Secteurs d'intervention: Recherche et surveillance

Objectif:

Augmenter le niveau de compréhension à l'égard de la répartition du dard de rivière (population des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent), de ses besoins en habitat, des caractéristiques de son cycle vital, des tendances de la population et de l'habitat et de la faisabilité et nécessité de mesures de gestion de la population (c.-à-d. augmentation).

Comme il s'agit d'un poisson de petite taille des grandes profondeurs, le dard de rivière est difficile à recueillir, et les exemplaires dans la population des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent sont particulièrement difficiles à recueillir en raison de leur rareté dans le Sud de l'Ontario. Cependant, les méthodes d'échantillonnage améliorées et les relevés mieux ciblés ont donné lieu à plusieurs cueillettes récentes dans cette région. En normalisant ces méthodes et relevés, on peut établir des comparaisons de la situation des populations dans l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce et une surveillance constante peut être mise en œuvre là où la présence de l'espèce est connue. On devrait encourager la participation des communautés et organisations autochtones locales durant tout le processus. Suivant leur disponibilité et comme il convient, les connaissances écologiques traditionnelles sur le dard de rivière (population des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent) pourraient être utiles pour éclairer les efforts d'inventaire et mieux comprendre l'espèce, ses menaces et toute tendance décelée durant les activités de surveillance. En plus de combler les lacunes dans les connaissances, une étude sur nécessité et la faisabilité d'augmenter les populations existantes grâce à des techniques de gestion des populations supplémentaires, comme les programmes d'élevage en captivité et de remise en liberté, soutiendra l'évaluation et la mise en œuvre des futurs efforts de rétablissement.

Mesures:

- 1. (Hautement prioritaire) Élaborer et mettre en œuvre un protocole normalisé dans le but d'inventorier et de surveiller le dard de rivière (population des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent) et, dans la mesure du possible, coordonner les efforts pour les autres espèces en péril présentes dans le même écosystème. Les mesures comprennent ce qui suit :
 - vérifier la présence ou l'absence de l'espèce dans l'habitat actuel et historique;
 - surveiller les changements dans la répartition et les conditions de l'habitat là où la présence de l'espèce est connue.
- 2. Rechercher les besoins en matière d'habitat de toutes les étapes du cycle de vie et les importantes caractéristiques du cycle vital (p. ex. période de frai), afin d'éclairer les efforts de rétablissement.
- 3. Étudier la gravité et l'étendue des menaces connues, telles que l'envasement et la sédimentation, la charge en éléments nutritifs, le ruissellement de polluants, le dragage et les menaces potentielles comme les espèces envahissantes, dans l'habitat actuel et historique.
- 4. Examiner la nécessité et la faisabilité d'augmenter l'espèce là où le dard de rivière (populations des Grands Lacs et

du Saint-Laurent) se trouve actuellement. Les mesures pourraient comprendre les suivantes :

- évaluer si les menaces actuelles peuvent être suffisamment atténuées ou renversées afin de permettre une augmentation couronnée de succès;
- entreprendre une analyse de la viabilité de la population pour les populations qui existent encore;
- évaluer la faisabilité de l'élevage en captivité et de remise en liberté, y compris désigner les populations sources potentielles.

Secteurs d'intervention: Gestion de l'habitat et des menaces Objectif: Maintenir ou améliorer la qualité de l'habitat du da

Maintenir ou améliorer la qualité de l'habitat du dard de rivière (population des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent) en Ontario en atténuant les menaces.

Le dard de rivière (population des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent) se trouve dans les paysages fortement aménagés dans le Sud de l'Ontario et fait face à plusieurs menaces provenant de l'aménagement continu, des modifications du rivage (y compris l'artificialisation de la berge et le dragage) et de la pollution permanente qui peuvent endommager ou détruire l'habitat de cette espèce. Alors que l'on étudie les besoins particuliers en habitat et le cycle vital (et les menaces connexes) de cette population, la mise en œuvre concertée des mesures visant à atténuer les menaces et à gérer l'habitat de manière efficace soutiendra la protection et le rétablissement de l'espèce.

Mesures:

- 5. (Hautement prioritaire) Réduire au minimum les menaces dans l'habitat de l'espèce et aux alentours par des activités et la surveillance de leur efficacité. Ces activités comprennent :
 - la mise en œuvre de techniques de stabilisation du rivage naturel en vue de prévenir la sédimentation causée par l'érosion;
 - l'élaboration et la mise en œuvre de plans agroenvironnementaux et de plans de gestion des éléments nutritifs;
 - l'élaboration, la mise en œuvre et la mise à jour de pratiques exemplaires de gestion en vue d'éclairer les opérations de dragage et les techniques visant à réduire l'atterrissement, la turbidité, la charge en éléments nutritifs et le ruissellement de polluants.

Secteurs d'intervention: Sensibilisation

Objectif: Accroître le niveau de sensibilisation et de participation du public à la protection et au rétablissement du dard de rivière

(population des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent).

L'habitat du dard de rivière (population des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent) dans le Sud de l'Ontario est utilisé par les résidents, les touristes et les entreprises aux fins de navigation et de loisirs. Cette zone est également entourée de terres autochtones, de champs agricoles, de fermes d'élevage et de sites de développement résidentiel et commercial. Accroître la sensibilisation à cette espèce, y compris aux menaces potentielles telles que les espèces envahissantes, et encourager des efforts concertés et coordonnés parmi les communautés et organisations autochtones, les organismes, les intervenants et les représentants du public aideront à assurer l'efficience et l'efficacité des efforts de protection et de rétablissement.

Mesures:

- 6. Collaborer avec les communautés et organisations autochtones, les propriétaires fonciers, les responsables de la gestion des terres et les partenaires de la conservation afin d'accroître la sensibilisation au dard de rivière (population des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent) auprès des personnes qui participent aux activités agricoles, d'intendance, de pêche et de modification du rivage dans l'aire de répartition de l'espèce en diffusant de l'information sur ce qui suit :
 - la manière d'identifier l'espèce;
 - les besoins en habitat de l'espèce;
 - la protection dont bénéficient l'espèce et son habitat en vertu de la LEVD;
 - les mesures qui peuvent être prises pour éviter ou réduire au minimum les incidences sur l'espèce et son habitat.
- 7. Entreprendre des travaux qui s'alignent sur des programmes provinciaux actuels en vue d'accroître la sensibilisation aux espèces envahissantes (p. ex. le Programme de sensibilisation aux espèces envahissantes de l'Ontario) en Ontario et mettre en œuvre des mesures visant à prévenir la propagation d'espèces envahissantes ainsi qu'à intervenir et à gérer la situation en cas de propagation.

Mise en œuvre des mesures

Le programme d'intendance des espèces en péril offre une aide financière pour la mise en œuvre de mesures. On encourage les partenaires en conservation à discuter de leurs propositions de projets liés à la présente déclaration avec les personnel du programme. Le gouvernement de l'Ontario peut aussi conseiller ses partenaires à l'égard des autorisations exigées aux termes de la LEVD afin d'entreprendre le projet.

La mise en œuvre des mesures pourra être modifiée si les priorités touchant l'ensemble des espèces en péril changent selon les ressources disponibles et la capacité des partenaires à entreprendre des activités de rétablissement. La mise en œuvre des mesures visant plusieurs espèces sera coordonnée partout là où les déclarations du gouvernement en réponse au programme de rétablissement l'exigent.

Évaluation des progrès

Aux termes de la LEVD, le gouvernement doit évaluer l'efficacité des mesures de protection et de rétablissement visant une espèce au plus tard cinq ans après la publication de la présente déclaration en réponse au programme de rétablissement. Cette évaluation permettra de déterminer si des rectifications sont nécessaires pour en arriver à protéger et à rétablir l'espèce.

Remerciements

Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui ont pris part à l'élaboration du Programme de rétablissement pour le dard de rivière (*Percina shumardi*) (populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent)) en pour leur dévouement en ce qui a trait à la protection et au rétablissement des espèces en péril.

Renseignements supplémentaires

Consultez le site Web des espèces en péril à ontario.ca/especesenperil Communiquez avec le Centre d'information sur les ressources naturelles 1 800 667-1940 ATS 1 866 686-6072 nrisc@ontario.ca